

PROJET
D'ETABLISSEMENT

STRUCTURE MULTI ACCUEIL
"BOUT'CHOU"
33, sente des fontaines
14980 ROTS

SOMMAIRE

I DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

1. Le gestionnaire
2. Les caractéristiques fonctionnelles

II PROJET SOCIAL

1. Historique de la structure
2. Implantation et voies d'accès
3. Besoins du territoire
4. Accessibilité
5. Projets immobiliers et projets d'entreprises
6. Environnement social et culturel
7. Cas particuliers

III PARTICIPATION DES PARENTS

1. Modalités d'inscription
2. Place des parents
3. Communication
4. Les règles

IV L'ENFANT PORTEUR DU HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE

1. L'enfant porteur d'un handicap
2. L'enfant avec un handicap reconnu lors de l'accueil

V LE PROJET EDUCATIF

1. L'adaptation
2. La socialisation
3. L'acquisition de la propreté
4. L'alimentation
5. Le sommeil
6. La motricité
7. L'éveil sensoriel, le jeu et les activités
8. Les principes et les valeurs

VI ACTIVITES, RYTHMES ET ESPACES PROPOSES

1. Jours et heures d'ouverture
2. L'organisation de la journée
3. Les espaces
4. Les projets particuliers

VII COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1. Le personnel
2. L'appel à des intervenants extérieurs

VIII MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

1. Les partenaires
2. Le partenariat financier
3. Les instances mises en place

IX MODALITES DE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT

I. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

1. LE GESTIONNAIRE

La structure est gérée par une Association loi 1901, "Structure multi-accueil BOUT'CHOU". L'association se compose de membres bienfaiteurs ayant versé la cotisation annuelle et de membres actifs ou usagers.

Le bureau comprend 6 membres :

Maud FRANCOIS, présidente
Astrid HOARAU, vice présidente
Guillaume LAROQUE, trésorier
Corinne BRUNETEAU, trésorière adjointe
Aurélie CADIEUX, secrétaire
Anne-Fleur FISSELIER, secrétaire adjointe

NOM DE L'ETABLISSEMENT : STRUCTURE MULTI ACCUEIL BOUT'CHOU
33, sente des fontaines
14980 ROTS
t. 02 31 74 24 28
structuremultiaccueilboutchou@orange.fr

DATE D'OUVERTURE : 4 MARS 2004

NOM DE LA PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION : Maud FRANCOIS

NOM DES COORDINATRICES : Stéphanie FAURENT DE CUNHA et Caroline BUNEL

2.LES CARACTERISTIQUES FONCTIONNELLES

Au 1^{er} septembre 2017 :

	7h45 à 8h30	8h30 à 17h30	17h30 à 18h30
LUNDI	13 enfants	19 enfants	7 enfants
MARDI	13 enfants	19 enfants	12 enfants
MERCREDI	9 enfants	15 enfants	8 enfants
JEUDI	13 enfants	19 enfants	9 enfants
VENDREDI	13 enfants	19 enfants	7 enfants

AVIS OU AUTORISATION D'OUVERTURE DU CONSEIL GENERAL :

- DATE : 4 Mars 2004
- CAPACITE : 19 enfants, et agrément différencié revu chaque année
- MODALITE D'ACCUEIL : structure multi accueil
- AGE DES ENFANTS ACCUEILLIS : 10 semaines à 6 ans pour l'accueil régulier et occasionnel

L'ouverture n'a été possible qu'après l'avis favorable de la municipalité de Rots, l'arrêté de l'autorisation d'ouverture du conseil général, le passage de la commission de sécurité (SDIS), des services vétérinaires et du service de l'accessibilité des personnes handicapées.

II. PROJET SOCIAL

1. Historique de la structure

Grâce à une enquête de terrain, il s'est avéré que la commune manquait de structure petite enfance.

En 2004, Le village de Rots comptait 1360 habitants.

Le nombre d'enfants scolarisés de moins de 6 ans était de 83 enfants.

Le nombre d'enfants de moins de 4 ans était de 13 enfants.

Le nombre d'enfants non scolarisés de moins de 6 ans était de 58 enfants

En 2004, Rots ne possédait aucune structure pouvant accueillir les jeunes enfants (2 mois-3 ans). D'autres part, le nombre des assistantes maternelles à titre non permanent restait faible : 12 personnes exerçaient pour un nombre total de places d'accueil de 30.

Aujourd'hui le nombre d'assistante maternelle est de 10

L'école maternelle de Rots accueillait 83 enfants dont 13 enfants de 2 - 3 ans et 70 enfants de 3 - 6 ans

Le seul lieu d'accueil enfants/parents existant est la bibliothèque. Les parents accompagnés de leurs bambins peuvent s'y rendre et partager un moment de lecture et d'échange.

La commune comporte un nombre important de femmes qui travaillent, cette population est de plus en plus jeunes. Un nombre insuffisant d'assistantes maternelles dans le village, oblige les parents à faire garder leurs enfants dans une commune environnante.

Notre volonté est de garder nos enfants dans notre village.

2 lotissements de 10 et 11 pavillons construits en 2006 dans la commune : Un lotissement de 11 pavillons près de la future structure multi-accueil et un autre de 16 pavillons.

Un lotissement de 40 pavillons s'est construit à Lasson. Les enfants de cette commune sont scolarisés à Rots.

Avec l'augmentation du nombre d'habitants à Rots, nous pensions que les demandes en matière de mode de garde devraient trouver une réponses sur la commune.

Dans le village, nous avons des grandes entreprises qui emploient des jeunes mères de famille (Cora, Malherbe, B.D.I. , le projet de grands magasins près de Cora, etc.) . Le projet d'agrandissement de 12 magasins près de Cora, prévu courant 2008.

Un relais assistantes maternelles est mis en place depuis 2005 ainsi qu'un contrat petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Rots et la communauté de commune entre THUE et MUE.

La structure multi accueil est ouverte à tous mais l'association se réserve le droit de donner une priorité aux familles de Rots, et à toute autre commune versant une subvention. Toutefois, la SMA Bout'Chou reste ouverte à tous, en fonction des places disponibles.

Les habitants ont un réel besoin de ce type de structure d'accueil (régulier et occasionnel). C'est pourquoi la SMA Bout'Chou ouvre ses portes le 4 mars 2004.

Le nombre d'inscrits, depuis l'ouverture ne cesse d'augmenter, avec une liste d'attente de 43 enfants dont une vingtaine habitants la commune attendent une place pour la rentrée de Septembre 2007.

2. L'implantation, voies d'accès

La nouvelle commune de Rots rassemble depuis le 1er janvier 2016 Lasson, Rots et Secqueville en Bessin.

Commune rurale du Calvados, située dans la plaine de Caen et aux portes du Bessin, Rots est facilement accessible par la nationale 13 reliant Caen et Bayeux..

Doté d'un tissu associatif dynamique, Rots présente également un secteur d'activité varié, avec une surface commerciale de 40 000 m² et de nombreuses PME (Petites et Moyennes Entreprises).

Notre commune a intégré la Communauté Urbaine de Caen la Mer le 1er janvier 2017.

La SMA Bout'chou se situe au 33 sente des fontaines 14980 Rots, près des locaux des services techniques de la mairie. Elle est proche du bourg et des écoles.

3. Besoins du territoire

Nombre d'habitants au 01/01/2016 : 2500

Nombre de naissance au 01/01/2016 :

Nombre d'enfants de moins de 3 ans (CAF & MSA) : 60

Nombre de famille ayant 1 enfant de moins de trois ans : 55

Dont 55% de familles monoparentales

Taux d'activités : 74.5%

Nombre d'EAJE : 1

RAM : 1

LAEP : 0

Nombre d'assistantes maternelles : 15 (dont 4 de plus de 55 ans)

Depuis plusieurs années, on remarque une évolution des structures familiales, avec des modèles familiaux différents et diversifiés (familles monoparentales, familles recomposées, etc..) La population est également en hausse avec une augmentation du nombre de personnes en âge d'avoir des enfants.

La zone d'activités de Rots compte également beaucoup de salariés, en constante évolution due au développement du parc commercial « des drapeaux » .

L'ensemble de ces indicateurs aboutit à un constat à savoir la hausse des besoins de mode de garde sur la commune.

4. Accessibilité

Le réseau Twisto et bus verts s'étend à l'ensemble des communes qui ont rejoint Caen la Mer et donc les différents quartiers de la nouvelle commune de Rots. Cependant il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'arrêt tout proche de la SMA.

Nous disposons d'un parking privé, avec rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

5. Projets immobiliers et implantation d'entreprises

Sur Rots, Il existe un projet (différents phases sur 10 ans) de nouveau quartier de 372 logements prévus de part et d'autre du chemin des écoles. Le début des travaux de viabilisation est prévu en 2018 avec une livraison des logements vers 2020.

Sur Lasson, un lotissement (l'enclos Pastoral) est actuellement en cours. Les permis de construire ont quasiment tous été accordés pour 29 maisons individuelles de 100m2 généralement.

Sur Secqueville, 4 maisons individuelles sont en cours de construction et un autre lotissement de 7 maisons devrait bientôt voir le jour.

Tout ceci laisse présager une forte augmentation de la population de la commune nouvelle pour les 10 années à venir, et certainement un nombre d'enfants croissants.

6. Environnement social et culturel

La SMA Bout'Chou s'intègre dans le développement social :

- La bibliothèque
- Les partenaires médicaux sociaux de la circonscription de Caen Ouest du conseil général du Calvados, dont le siège est situé à Douvres La Délivrande.
- L'école maternelle
- Le RAM
- La ferme de Billy
- Le centre de Loisirs
- La boulangerie et autres commerces
- Associations sportives

7. Cas Particuliers

Art R 2324-29

Il prévu dans notre projet social, conformément à l'article R 2324-29 du décret du 20 février 2007, qu'une place est réservée pour les familles connaissant des difficultés particulières désignées dans l'article L 214-7 et 214-2 du code de l'action social et de la famille.

III. PARTICIPATION DES FAMILLES

1. Modalités d'inscription

Généralement, le premier contact se fait par téléphone, ou rarement en personne. Les premiers renseignements sont alors donnés et nous demandons aux familles de nous envoyer un mail avec leurs coordonnées, l'âge de l'enfant ou date prévu de la naissance, le temps d'accueil souhaité (avec le nombre de jours et les horaires) ainsi que la date d'entrée. Suite à la réception de ce mail, nous inscrivons les familles sur la liste d'attente.

Il existe 2 listes :

- Prioritaire : habitants de la commune nouvelle et fratrie
- Générale : toute autre demande

Il est demandé aux familles de réitérer cette demande par mail tous les mois.

Lorsqu'une place se libère, nous recontactons les parents afin d'entamer la procédure d'inscription définitive.

Les familles sont invitées à venir visiter les locaux, et nous les recevons afin de détailler le fonctionnement et les modalités. Le dossier d'inscription leur est remis.

Dès le dossier complété avec toutes les documents (certificat médical, ordonnance antipyrétique, vaccinations, numéro de CAF, copie carte vital et livret de famille, attestation d'assurance, justificatif de domicile) nous planifions avec la famille l'adaptation (voir projet éducatif). Celle-ci se fait de manière individuelle en fonction du ressenti de l'enfant et de ses parents.

2. La place des parents

- Pendant l'adaptation, le parent reste avec son enfant afin de découvrir la structure et ses usagers. Ce temps varie entre 1/2h et 2h. Ce temps permet aux professionnelles d'échanger sur les habitudes et le rythme de l'enfant afin d'apprendre à le connaître. Dans un second temps, l'enfant restera seul sur une durée limitée (1/2h ou plus).
- Pendant l'accompagnement quotidien, le parent emmènera son enfant jusqu'aux professionnelles. Pour cela, il sonne à l'entrée, pénètre dans le hall afin d'y déposer le sac à langer, le manteau et les chaussures de son enfant. Il pourra ensuite mettre des sur chaussures et entrer dans la salle de vie. Il y sera accueilli par 2 professionnelles pour les transmissions orales et notées sur le cahier (prénom de l'enfant, heure du réveil et déjeuner, heure de départ et avec qui, tout autre information nécessaire à sa bonne prise en charge). Au départ de l'enfant, ce sont les professionnelles qui relatent la journée de l'enfant.
- Lors de sorties, les parents qui le souhaitent peuvent nous accompagner.
- Tout parent ayant des compétences (artistiques...) dont les enfants peuvent bénéficier sont les bienvenus.

3. Communication

- Le cahier de transmission est mis à disposition des parents et des professionnelles afin d'assurer une bonne continuité de la prise en charge de l'enfant. Il est rempli par le parent à l'arrivée de l'enfant, par les professionnelles tout au long de la journée, et consulté au départ par le parent. Il y est noté les heures de sommeil, des repas, les changes, les activités et informations diverses. Seules les informations jugées confidentielles ne seront pas notifiées dans cet écrit, mais dites oralement au parent concerné.
- Régulièrement, des informations sont données par voie d'affichage sur la porte d'accès de la salle de vie.
- En cas de besoin, il nous est possible de contacter les familles par mail ou par téléphone.
- Une fois par an, les adhérents sont invités à l'assemblée générale où les décisions d'organisation sont votées.
- Un parent est élu « délégué des parents ».
- Une boîte à idée est disponible dans l'entrée.

4. Règles

Afin d'assurer un bon fonctionnement, certaines règles sont mises en place et notifiées dans le règlement de fonctionnement (signé par les parents) :

- L'accès à la salle de change n'est pas autorisé aux parents, tout comme les chambres.
- Les accompagnateurs (grands frères//sœurs, tata, mamie....) doivent rester attendre dans l'entrée pour des questions de sécurité.
- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la structure.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte de la SMA ainsi que sur son parking.
- Le port de bijou est interdit.
- La fourniture des repas est effectuée par la structure.

IV. L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Article R2324-17

Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.

Article R2324-40-1

L'établissement veille notamment, en concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et la famille :

1° A la bonne adaptation des enfants et au respect de leurs besoins ;

2° A l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection nécessitant des soins ou une attention particulière ;

3° Le cas échéant, aux modalités de la délivrance des soins dont les enfants ont besoin et à la mise en oeuvre des prescriptions médicales

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées « garantit à l'enfant en situation de handicap, l'accès aux droits fondamentaux . »

1. L'enfant porteur de handicap

En premier lieu, il est nécessaire d'avoir un échange approfondi avec la famille, afin d'étudier leur demande et de définir ensemble le temps et les besoins d'accueil.

En fonction du handicap, le temps de présence sera adapté.

Si le handicap nécessite un accompagnement pluridisciplinaire, la SMA se mettra en contact avec les différents organismes dans le but de gérer au mieux le suivi pendant les temps d'accueil.

Si besoin un PAI pourra être mis en place en collaboration avec le médecin de l'enfant et le médecin référent de la SMA.

Tous les moyens seront mis en œuvre au sein de la structure pour accueillir l'enfant et une référente EJE sera nommée.

2. L'enfant avec un handicap reconnu au cours de l'accueil

- Parents conscients du handicap

Un échange entre la famille et les professionnelles sera mis en place afin de définir la meilleure ligne de conduite à tenir. Une orientation vers des professionnels spécifiques (psychologue, psychomotricien, pédopsychiatre, CAMPS...) pourra être proposée.

- Parents non conscients du handicap

Le rôle de l'équipe est d'amener les parents à prendre conscience des difficultés de l'enfant. Pour ce faire, l'équipe devra se faire aider par la psychologue et le médecin référent de l'établissement.

V. LE PROJET EDUCATIF

Introduction

Des professionnelles (deux éducatrices de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et deux assistantes auxiliaires de puériculture) encadrent les enfants au cours de la journée. Elles veillent à ce que chaque enfant puisse s'épanouir, se développer, apprendre à faire seul et ceci, avec une sécurité maximum et en répondant à leurs besoins fondamentaux.

Elles devront permettre à chaque enfant :

- D'être acteur de ses loisirs en lui proposant un choix d'activités.
- D'avoir le choix de faire ou de ne pas faire une activité proposée.
- De vivre un rythme adapté à son âge et à ses besoins.
- De découvrir qu'il a des aptitudes dans certaines activités et dans la vie quotidienne.
- De découvrir d'autres centres d'intérêts.
- De tâtonner, d'essayer, d'expérimenter, de trouver des solutions, d'agir par lui-même.
- De vivre avec les autres enfants et adultes.

Les enfants sont répartis en trois groupes avec pour chacun 2 référentes.

Il nous semble important de développer le rôle de référente qui ne doit pas se limiter au temps de l'adaptation mais sur toute la durée de présence de l'enfant à la crèche (jusqu'à ses 3 ans). La référente qui individualise l'enfant au sein du groupe doit toujours connaître les enfants et savoir tout ce qu'il est possible de savoir (selon l'opinion des parents) sur leur histoire (histoire familiale entre autre) afin de pouvoir décoder leurs comportements et adapter leurs discours et leurs actes. Elle doit être capable d'identifier les enfants en difficultés. Etre référente ne veut pas dire « s'occuper tout le temps de l'enfant » mais être un interlocuteur privilégié des parents de l'enfant et savoir transmettre à l'ensemble de l'équipe les informations et communiquer aux collègues les habitudes de cet enfant et garder une « préoccupation » constante pour cet enfant. Elle est garante de son sentiment de sécurité. Elle ne doit pas hésiter à intervenir quand un membre de l'équipe ne semble pas prendre en considération les habitudes de cet enfant ou ne les connaît pas. Cette personne doit savoir se situer en complémentarité des parents sans pour autant les remplacer.

Toute l'équipe suit avec attention les progrès des enfants dans tous les domaines :

2. L'adaptation

L'enfant va apprendre petit à petit à être de plus en plus longtemps séparé de ses parents. Cet apprentissage doit se faire en douceur. Peu importe l'âge de l'enfant, ce moment de séparation peut être difficile à vivre, que ce soit pour l'enfant ou ses parents. Le temps de l'adaptation est variable, et se fait au cas par cas. L'enfant sera préparé verbalement à son arrivée. Des objets personnels (qui rappelleront à l'enfant, son milieu familial) comme le doudou, la suce, la turbulette, le tee-shirt de maman, aideront son intégration en crèche. Ces objets resteront à portés des enfants et pourront être déposés dans un range-doudou dans la grande salle de jeux. L'équipe de professionnelles devra avoir un rôle de continuité entre le milieu familial et la structure d'accueil. L'enfant sera sécurisé et mis en confiance. Afin de rendre plus facile l'adaptation, l'équipe mettra en place la notion de « référente ». La référente est un repère pour la famille (interlocuteur privilégié en ce qui concerne l'alimentation, le sommeil, les habitudes, tous les changements éventuels de la vie de l'enfant). Elle doit être vigilante afin de ne pas créer une relation exclusive entre l'enfant, sa famille et elle.

3. La socialisation

La collectivité permet à l'enfant d'apprendre les règles de vie en société. Certaines activités doivent être faites à certains moments, apprendre à partager, à attendre son tour, mais aussi à profiter de ce lieu d'accueil pour découvrir de nouvelles activités soit en observant les autres enfants, soit avec l'adulte qui est là pour l'aider à faire seul.

L'équipe applique des règles identiques vis à vis des enfants, les activités ne sont pas imposées. Les règles sont décidées par l'équipe (durant les réunions de concertation trimestrielles), les décisions d'un adulte sont appuyées par les autres adultes. Si une interrogation, une difficulté est rencontrée par un adulte, elle est discutée en dehors de la présence des enfants, lors de réunion d'équipe.

L'enfant découvre des contraintes, des règles différentes de celles de la famille, c'est pourquoi la verbalisation sera importante.

4. L'acquisition de la propreté

Elle se fera en accompagnant l'enfant dans ce nouvel apprentissage. Cette étape se fera toujours en collaboration avec les parents.

L'équipe proposera d'aller aux toilettes aux enfants (au moment des changes) et dès que l'enfant le demandera. L'attitude de l'adulte sera encourageante et motivante pour l'enfant. Le dialogue avec les parents aura une large part pour avoir une continuité dans la conduite à tenir avec l'enfant.

5. L'alimentation

Manger est un plaisir, un moment de convivialité, d'échanges entre les enfants et les adultes. C'est aussi un moment de découverte, de développement du goût et de l'apprentissage de l'autonomie. Pour les tous-petits, le biberon sera donné par un adulte assis dans un fauteuil d'allaitement. Le confort de l'enfant passe également par celui de l'adulte. Il n'y a aucun

horaire fixe pour les repas des petits (6-10 mois environ) étant donné que l'équipe veille à respecter le rythme de chaque enfant. Pour les moyens (10-22 mois environ) et les grands, le déjeuner a lieu vers 11h30, et le goûter vers 15h30. Dès que l'enfant acquiert la position assise, il pourra prendre son repas à table avec un adulte à côté de lui.

Pour le groupe des grands (à partir d'environ 2 ans), le repas s'effectue de temps en temps à l'étage, dans la salle de vie, dans le calme (sans petits à crapahuter dans leur dos), en compagnie de 2 adultes qui aident à l'acquisition de l'autonomie.

6. Le Sommeil

Pendant le sommeil, le cerveau du petit enfant grandit. Chaque enfant a son propre rythme. Il est important que l'équipe soit au courant de l'état de fatigue ou non de l'enfant lors de son arrivée. Un enfant « en accueil régulier » dort toujours dans le même lit. Ceci renforce le sentiment de sécurité, facilite la prise de repères et favorise un meilleur sommeil. Les siestes sont proposées à l'enfant lorsque l'équipe repère chez lui des signes de fatigue. L'équipe prend en compte les habitudes et rythmes de la maison (position dorsale sauf avis contraire du médecin, suce, pouce, doudou...). Les heures de sieste seront notées afin de restituer l'information aux parents. Pour les siestes des grands (sur des petits lits sans barreaux), un adulte restera dans la chambre afin d'assurer le calme pour l'endormissement. Pour assurer un maximum de sécurité, les 3 chambres sont équipées de vidéo surveillance.

7. La motricité

La crèche est un lieu propice aux expériences motrices. Les jeux moteurs, les parcours, les jeux extérieurs (en fonction de la météo) seront utilisés quotidiennement. L'enfant doit expérimenter des situations avec un maximum de sécurité.

8. L'éveil sensoriel, le jeu et les activités

La pédagogie de la crèche est basée sur l'éveil et la découverte par de multiples expériences. L'enfant doit disposer de tout son temps pour jouer. Ce n'est que par le jeu que l'enfant se développera intellectuellement, affectivement et au niveau moteur.

Des activités diverses leurs seront proposées:

- ☐ activités de manipulation : pâte à sel, pâte à modeler, riz, eau, papiers...
- ☐ activités « dirigées » : peinture, crayonnage, gommettes, collage, bricolage, puzzles, encastrement...
- ☐ activités calmes : relaxation, découverte du livre, comptines, chansons, danses, écoute musicale...
- ☐ activités libres : jeux de construction, jeux d'imitation (poupée, dinette, garage, docteur, marchande...), hochets, tableaux de découverte...

9. Principes et valeurs

La pratique éducative à la crèche respecte un certain nombre de principes :

- le respect du rythme des enfants (coucher en fonction des heures de lever et en fonction de la fatigue.)
- la recherche d'une prise en compte de l'individualité de chacun au sein du groupe (il y a toujours un moment dans la journée où l'adulte et l'enfant sont en relation individuelle) .
- La verbalisation. On cherchera à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent.
- L'accompagnement de l'enfant dans la recherche de son autonomie. Dans la mesure du possible, l'enfant est encouragé et accompagné pour lui permettre de faire par lui-même. Petit à petit, l'enfant imite les adultes et est naturellement stimulé par les plus grands.
- La valorisation et l'encouragement de chacun des enfants : pas de compétition entre eux ni de dévalorisation. Durant les activités, l'adulte veille à féliciter l'enfant, et le stimule.
- Des activités seront proposées mais on cherchera à ne pas faire d'activisme : un enfant a le droit de ne « rien » faire.
- Les apprentissages nouveaux commencent à la maison (exemple : la propreté, l'alimentation à la cuillère....).

VI. ACTIVITES, RYTHMES ET ESPACES PROPOSES

1. Les jours et heures d'ouverture

De façon à répondre aux besoins des parents, la SMA Bout'Chou est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30. L'heure d'ouverture et de fermeture est prévue pour convenir à un maximum de parents. Les horaires peuvent changer en fonction du nombre d'enfants présents (accueil restreint). Un agrément différencié est mis en place le premier septembre de chaque année.

2. L'organisation de la journée (en fonction des groupes)

Le rythme de la journée est établi en fonction des enfants : état de fatigue, coup de blues, état d'énervement, capacité de concentration, demandes spécifiques des enfants comme « aller jouer dehors », nombre d'enfants, heures d'arrivée et de départ...

Le matin, un temps d'accueil est nécessaire pour chaque enfant et son parent. En conséquence les enfants ont des temps de jeux libre au moment de l'accueil dans la grande salle de jeux.

Vers 9 h, nous proposons aux enfants une petite collation (pain frais, fromage et jus de fruits et légumes frais). Ceci est un moment de regroupement où tout le monde se dit bonjour. Petits, grands et adultes partagent cet instant privilégié dans le calme et la bonne humeur.

Puis, arrive le temps des chansons. Les enfants autour de la table, les bébés dans les transats (ou sur les genoux) apprécient tous les comptines, les chansons et les rituels qui marquent le début des activités de la journée. Tout le monde écoute, participe, chante, fait les gestes et mémorise les petits textes.

En fonction de leur rythme de sommeil, les enfants sont couchés après avoir été changés.

Pour ceux qui ne dorment plus le matin, c'est le moment des activités. Les grands montent à l'étage dans la salle de jeux et font la motricité, les activités manuelles, les histoires...

Au rez-de-chaussée, les enfants sont aussi invités à participer à une activité (semi-dirigée).

Après une matinée bien occupée, les enfants ont faim, et vers 11h30 c'est l'heure de se mettre à table. Toujours à l'étage, les grands déjeunent (après passage aux toilettes et s'être lavés les mains) à table et acquièrent petit à petit leur autonomie.

Au rez-de-chaussée, les moyens prennent leur repas tous ensemble et sont aidés par les adultes.

Pour les bébés, les biberons sont donnés à la demande tout au long de la journée.

Les changes sont faits régulièrement au cours de la journée.

Après un bon repas, il est temps d'aller se reposer. C'est donc vers 12h45 que les paupières des enfants se ferment, sous l'œil de l'adulte.

Le temps du début d'après-midi, est un moment de calme, de câlins et d'éveils pour les plus petits qui ont dormi le matin.

Les levers de sieste se font au fur et à mesure des réveils.

Vers 15h30, l'heure du goûter arrive.

En fin d'après-midi, les enfants se voient proposer d'autres activités et choisissent ou non d'y participer (la concentration étant plus difficile à cette heure).

Les départ s'échelonnent de 16h45 à 18h30. C'est également un temps d'accueil pour le parent, de retrouvailles pour l'enfant et de transmissions pour les adultes.

3. Les espaces réservés aux différentes activités

L'intérieur

a - Rez de chaussée

Dans les espaces jeux, il est prévu des aménagements particuliers pour des activités différentes:

- coin tables et chaises (coloriage, pâte à modeler, puzzle, peinture, etc...)
- coin calme (lecture, relaxation, etc...)
- coin adapté aux bébés (tapis mousse, protégé par des barrières)
- coin jeux d'imitation (dinette, poupées, cuisine, établi...)

L'aménagement de l'espace est prévu en fonction du type d'activité qu'elle soit bruyante, calme, nécessitant de la lumière....

b - A l'étage:

Une salle d'activité calme ou de motricité permet au groupe des grands d'accéder à des activités plus en rapport avec leur âge (éta bli, coin lecture, motricité, déguisement...). Les enfants accompagnés de 2 adultes gravissent les marches de l'escalier (ce qui est déjà en soit un exercice moteur).

L'extérieur

Une grande terrasse couverte par un store électrique, avec un revêtement souple, située au sud permet aux enfants de faire du vélo... Dès que le temps le permet, l'équipe favorise les jeux extérieurs.

4. les projets particuliers

Une action passerelle sera mise en place pour faciliter le passage des enfants à l'école maternelle. Une visite de la classe de maternelle est organisée au mois de juin : les enfants passent un petit moment à l'école avec les enfants de la classe, l'institutrice, l'ATSEM, un adulte de la crèche, et la présidente de la structure. Tous ensemble, ils partagent les activités de la classe. Ce moment (proposé aux enfants de plus de deux ans) leur permet de découvrir concrètement l'école. Pour s'y rendre, la présidente propose aux parents de transporter leurs enfants dans son véhicule (une autorisation signée des parents est exigée).

La coordinatrice et le médecin de la structure veilleront à l'intégration **d'enfant porteur d'un handicap ou atteint d'une affection** nécessitant des soins ou une attention particulière. Un Protocole d'Accueil Individualisé sera mis en place.

Un musicien intervient 2 fois par mois de 10h45 à 11h15 pour jouer de la guitare et chanter avec les enfants.

Nous fêterons les anniversaires, toutes les grandes occasions du calendrier (Noël, Pâques, etc...). Lors de ces moments, les parents pourront apporter des gâteaux, des boissons et des décorations.

Des sorties (zoo, poney, théâtre, ferme de Billy....) sont proposées chaque année avec une autorisation signée des parents.

Pendant l'année, les professionnelles (après avoir préparé le thème, fait les recherches nécessaire, averti les parents) proposent aux enfants des activités spécifiques à chaque thème.

VII. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

1. Le personnel

Qualification statut et nombre (ETP)

<u>Personnel</u>	<u>Qualification</u>	<u>Statut</u>	<u>ETP</u>
Coordinatrice	Educatrice de jeunes enfants	Coordinatrice	Stéphanie FAURENT DE CUNHA
Coordinatrice	Educatrice de jeunes enfants	Coordinatrice	Caroline BUNEL
Encadrement des enfants	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Claudine HEDOU Laura CHISTEL
	B.E.P. sanitaire et social (contrat jeune)	Animatrice	Cindy FERRE
	CAP PE	Animatrice	Hélène MIRANDA OLIVEIRA
Secrétaire	BTS gestion	Secrétaire administrative	Magalie MORAINÉ
Entreprise extérieure	Entretien locaux et matériel	Agent de service	

Des stagiaires sont accueillis et encadrés par l'équipe dans le cadre de leur formation.

Une qualification de premiers secours est acquise pour l'ensemble du personnel et le recyclage a lieu tous les ans.

2. Les intervenants extérieurs

L'équipe est accompagnée par une psychologue, Mme Marie-Noëlle Delahaye. Cette dernière intervient 1 heure, tous les mois pour éclaircir certains sujets difficiles (morsures, agressivité, séparation, alimentation...).

Dr Setpvant est le médecin référent de la SMA BOUT'CHOU.

VIII. MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

1. Nos partenaires

La Caisse d'Allocations Familiales du calvados, Madame Riou, conseillère technique petite enfance, se tient toujours à notre disposition pour répondre à toutes nos questions.

Le Conseil Général du Calvados, avec l'aide du médecin de PMI et de circonscription d'action sociale Caen Ouest du Conseil Général, le Docteur Lenoble dans l'élaboration et l'accomplissement de notre projet. Afin d'obtenir le renouvellement de l'agrément, régulièrement le Docteur Lenoble fait la visite des locaux pour veiller à la sécurité des enfants.

D'autre part, nous sommes accompagnés par Mme Le Soudier, puéricultrice en charge des structures petite enfance PMI.

Les services techniques de la mairie de Rots interviennent pour les divers travaux de réparation et d'entretien.

2. Le partenariat financier

Une subvention de la CAF d'un montant de 190 000 Euros nous a été, accordée en début d'année 2004 **pour l'investissement**. Une somme de 10 000€ nous a été versée par la commune de Rots pour l'investissement, ainsi qu'une somme de 15 500€ pour le fonctionnement.

Chaque année, la PSU (CAF) nous est versée

Chaque année une subvention de 15000 euros nous est versée par la commune de Rots dans le cadre du contrat enfance.

Une convention est signée entre la structure Multi accueil et la mairie de Rots pour la mise à disposition gratuite des locaux .

IX. MODALITE DE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement accompagnera l'évolution de la structure, s'adaptant aux changements d'environnement, d'équipe ou de pédagogie. Une révision tous les trois ans et des mises à jour régulières des pratiques seront mises en place.

Lorsqu'il y a des changements majeurs sur le document, la coordinatrice fait parvenir un exemplaire à ses supérieurs. Un projet d'établissement qui évolue est gage d'une image positive et dynamique de la crèche auprès des financeurs, des nouveaux arrivants et des parents ! Ceux-ci peuvent d'ailleurs demander à consulter le projet comme ils le souhaitent. Mais le plus souvent, le règlement de fonctionnement, plus accessible, reprend les grands axes et informations essentielles concernant le fonctionnement de la crèche et la place donnée aux familles.

Formalisées par écrit, les pratiques professionnelles deviennent plus concrètes et obligent l'équipe à analyser le quotidien pour mieux le percevoir ; à prendre du recul pour l'évaluer, le critiquer et le réajuster. C'est aussi le seul moyen de transmettre la réflexion globale sur les pratiques pour éviter qu'elles ne se perdent avec les changements d'équipe ou de direction.

Le projet d'établissement est transmis au le Conseil Général du Calvados, à la PMI et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

Date : **30/01/2021**

Signatures :

Les coordinatrices

Le Gestionnaire